



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE du 09-09-2025 à 20 h**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 09 septembre 2025 sur convocation régulière.

**La présidence de séance** a été confiée à Monsieur Max RASPAIL, maire.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et a procédé à l'appel des membres :

*Etaient Présents : Max RASPAIL, Jean François BOREL, Frédéric ORTOLAN, Jalila IKHARKHAREN, Vincent Favier, Stephan VIRET, Clémence BROUSSE RIMBERT, Ludovic MAURIZOT, Bernadette NUVOLOSO, Rémi VILLON*

*Absents excusés : Pierre NICOLAS, Guilhem MGHAIETH, Annie CACERES, Laurence ESTEVE,*

*Procurations : Guilhem MGHAIETH a donné pouvoir à Jean François BOREL*

*Annie CACERES a donné pouvoir à Max RASPAIL*

*Laurence ESTEVE a donné pouvoir à Ludovic MAURIZOT*

*Président de séance : Max RASPAIL*

*Secrétaire de séance : Frédéric ORTOLAN*

Monsieur le Maire a ouvert la séance à 20 H, et constate que le **quorum** était atteint.

Monsieur Frédéric Ortolan était désigné **secrétaire de séance**.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le maire doit présenter **les décisions directes** prises en vertu des délégations de compétences qui lui ont été consenties par délibération du conseil municipal du 25 mai 2020.

A ce jour, aucune décision n'a été prise depuis le dernier conseil municipal.

Monsieur le Maire a présenté au Conseil Municipal les dossiers à débattre selon **l'ordre du jour** présenté sur la convocation de la séance :

- procès-verbal de la séance du 25-06-2025

-clôture de la régie de recette de la cantine scolaire

- adhésion au contrat groupe d'assurance mis en place par le CDG84 pour la couverture des risques statutaires

-recherche d'un médecin généraliste – contrat avec Activa Médical

**Monsieur le Maire fait lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25-06-2025.**

**Aucune objection n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

## **Délibération n° 1**

### **Objet : Clôture de la régie de recettes de la cantine scolaire**

Le **Maire propose** à l'assemblée de clôturer la régie de la cantine selon les conseils de la Trésorerie. Les inscriptions et le paiement des repas se fait suivant le règlement voté en Conseil Municipal du 25-06-2025.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dit que :**

- ARTICLE 1er : Il est mis fin à la régie de recette du restaurant scolaire à compter du 01-09-2025
- ARTICLE 2 : Il est mis fin aux fonctions du régisseur à compter du 01-09-2025. Le régisseur remettra au comptable assignataire la totalité des recettes encaissées, le fonds de caisse (pour les recettes), ainsi tous ses documents, valeurs et stocks.
- ARTICLE 3 : M. le Maire ou le Président et le comptable du Trésor auprès de la commune sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants ;

Vote : pour 13/13 voix – contre 0/13 voix – abstention 0/13 voix

## **Délibération n° 2**

### **Objet : Adhésion au contrat groupe d'assurance mis en place par le CDG84 pour la couverture des risques statutaires**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée de renouveler l'adhésion au contrat groupe proposé par le CDG84 pour l'assurance couvrant les risques statutaires.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une assurance pour la Mairie couvrant les salaires des agents absents en cas de maladie. Le remboursement des salaires à la Mairie peut permettre ainsi de payer un remplacement si le congé se prolonge.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

-**APPROUVE** l'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de Vaucluse

-**AUTORISE** le Maire à signer tout acte nécessaire à cet effet,

-**APPROUVE** la convention de gestion définissant les conditions dans lesquelles s'établissent et s'organisent, entre le CDG84 et la collectivité, les relations relatives à la gestion du contrat d'assurance statutaire souscrit,

-**AUTORISE** le Maire à signer la convention précitée avec le Centre de gestion de Vaucluse.

Vote : pour 13/13 voix – contre 0/13 voix – abstention 0/13 voix

### **Délibération n° 3**

#### **Objet : Recherche d'un médecin généraliste – Contrat – Activa Médical**

---

**Monsieur le Maire** expose que la Mairie est toujours en recherche d'un médecin généraliste pour la Maison de Santé.

Il est en relation avec le Département. Celui-ci est également en recherche de médecin pour un service médical « mobile ». Lorsque ce service sera mis en place un médecin pourrait intervenir ponctuellement à la Maison de Santé de Blauvac.

Il a contacté des communes dans la même situation pour essayer de mutualiser les recherches.

Il explique également avoir rencontré plusieurs années de suite, des étudiants en médecine à l'occasion de manifestations organisées par la CTPS Synapse de Carpentras.

La Mairie a passé plusieurs annonces sur un site spécialisé.

Après de nombreuses prises de contact et de recherches infructueuses, il est possible de mandater un cabinet de recrutement spécialisé dans la recherche par approche directe de médecins.

**Monsieur le Maire propose** de passer un contrat avec la société Activa Médical. Cette société a permis à une commune voisine de trouver un médecin généraliste.

#### ***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :***

- **DE SIGNER** avec la société Activa Médical
- que les crédits nécessaires seront mis au budget

Vote : pour 13/13 voix – contre 0/13 voix – abstention 0/13 voix

#### **Questions diverses :**

- Le syndicat mixte forestier va procéder prochainement au débroussaillage autour du village.
- Une campagne d'information sur les Obligations Légales de Débroussaillage organisée par la Mairie avec l'aide du syndicat forestier va avoir lieu sous forme de 2 réunions avec les propriétaires concernés d'ici la fin de l'année.
- Afin de palier à un accroissement de travail pour l'agent technique, une entreprise va intervenir pour les espaces verts à raison de 5 jours par mois.
- La SPLT 84 a baissé les prix des terrains du lotissement « Clos de Saint Estève ».
- Le règlement de la cantine va être modifié au prochain Conseil Municipal en ce sens la justification des absences pourra être un certificat médical ou bien un mail envoyé à la Mairie le jour de l'absence de l'enfant avant 9h.
- Il a été demandé aux Sœurs de l'Abbaye si elles acceptaient de faire les colis de Noël pour les personnes âgées. Leur réponse est attendue.

//

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 21h20*

Il est fait lecture **de ce procès-verbal, est arrêté au commencement de la séance du 21/10/2025.**

(1) Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal correspondant est soumis à l'assemblée et adopté à l'unanimité.

(1) Observations des élus : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Monsieur ORTOLAN Frédéric  
Secrétaire de séance



Max Raspail,  
Maire de Blauvac



23 OCT. 2025

P.V. publié sur le site internet de la Mairie (blauvac.fr) et mis à disposition du public en format papier le  
(dans la semaine qui suit le cours de la séance au cours de laquelle il a été arrêté).  
(1) rayer la phrase inutile